



## Loi anti tabac en exterieur d'une entreprise

Par **franck91150**, le **23/02/2008** à **12:51**

bonjour

mon employeur a interdit la cigarettes sur l'ensemble du site suite a la loi anti tabac y compris a l'exterieur a l'air libre. en a t'il le droit? meme dans les vehicules personnel ce qui nous oblige a l'abstinence de 7h. merci de votre reponse